



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Décembre 2008

| Date de la convocation 10 Décembre 2008 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN |
|---|---------------------------------|--|
| <p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean-Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme MILAN Andrée, M. SAEZ Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.LEBREAU Jean-Jacques, M. QUEROL Jean-François, PERET : Monsieur MONTAGNE Jacques, SALASC : M COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain Mme CAZALET Claude à Mme MILAN Andrée M. BARDEAU Francis à M. DRUART David M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques Mme FONT Chantal à M. COSTES Jean</p> | | |

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel de la Communauté de Communes du Clermontais

Monsieur Jean Claude LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire le 9 juillet 2008 et suite à divers mouvements de personnel sur postes vacants, Monsieur LACROIX propose aux membres du conseil d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté et d'y porter les créations et suppressions de postes suivants :

Personnel titulaire :

Suppression d' 1 emploi de technicien supérieur chef
Création d'1 emploi de puéricultrice de classe supérieure,

Personnel non titulaire :

Suppression d'1 emploi d'attaché principal non titulaire
Création de :

- 1 Contrat d'Adaptation à l'Emploi à temps complet,
- 1 emploi de rédacteur à temps complet,
- 2 emplois d'assistantes maternelles à temps complet
- 1 emploi d'adjoint administratif 2ème classe remplaçant à temps complet,
- 9 emplois d'adjoints d'animation 2^{ème} classe à temps non complet,

Monsieur LACROIX ajoute que cette proposition a été approuvée par la commission des finances du 10 Décembre 2008.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel Communautaire telles que présentées ci-dessus.

INDIQUE que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

CHARGE Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des nouveaux postes créés dans les conditions réglementaires.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.